

**Commission Permanente
du 20 octobre 2023**

AMENDEMENT - Ne plus sous-financer Archéologie Alsace

**Rapport N° CP-2023-8-6-2
N° applicatif 6859**

Exposé sommaire :

L'exécutif de la Collectivité européenne d'Alsace a décidé en mars dernier de baisser de 5% la subvention 2023 à Archéologie Alsace soit 66 000 euros. Cette décision a considérablement aggravé la situation financière et humaine d'Archéologie Alsace dans un contexte où les sollicitations augmentent et changent de nature (archéologie urbaine, ZAN, etc.). Les conditions de travail s'en sont ressenties directement affectées.

Plutôt que de financer des études à des cabinets privés, la CeA doit d'abord et avant tout être au RDV des services publics et financer ce qui est de sa responsabilité.

Aussi, il est proposé que les 40 000 euros soient attribués au fonctionnement d'Archéologie Alsace. Une délibération ultérieure pourra traiter spécifiquement de l'étude.

Amendement (III – Archéologie Alsace) :
REPLACER :

"Cette demande d'accompagnement ayant été portée par la Collectivité européenne d'Alsace, il est proposé d'attribuer une subvention complémentaire de fonctionnement de 40 000 € pour la réalisation de cette étude."

PAR:

"Cette demande d'accompagnement ayant été portée par la Collectivité européenne d'Alsace, une subvention complémentaire de fonctionnement sera étudiée prochainement. Dans l'attente, une subvention complémentaire de fonctionnement de 40 000 € sera attribuée en 2023 en compensation de la baisse du budget initialement envisagée en 2023."

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**

Florian KOBRYN

